

PAR COURRIEL

Le 18 novembre 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202111-13

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 novembre 2021.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Cependant, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens du deuxième alinéa de l'article 9 et en vertu des articles 23, 24, 37, 48, 53 et 54 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents. Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles en vertu du deuxième alinéa de l'article 9 et en vertu des articles 23, 24, 34 et 37 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, la recherche a permis de repérer des documents produits par d'autres organismes publics. Tel que le prévoit l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande aux responsables de l'accès à l'information de

... verso

ces organismes publics, détenteurs des documents au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès :

Madame Chantale Bourgault
Directrice de l'accès à l'information
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, bureau 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858, poste 4057
acces@environnement.gouv.qc.ca

Maître Karine Patton
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques
Ville de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bureau 400
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Tél. : 450 444-6625
Télec. : 450 444-6636
greffe@ville.laprairie.qc.ca

Madame Isabelle Garofano
Archiviste
Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8
Tél. : 450 444-6010
Télec. : 450 444-6078

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 3